



ARRETE n° 2025-79

portant Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
de Mme BESNARD SANDRINE née PETIT

Le Maire :

MAIRIE
rue de la Gare
72440 SAINT-MICHEL-DE-CHAVIGNES

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu le tableau des effectifs,
Vu la délibération fixant les ratios « promus-promouvables » après avis du comité social territorial,
Vu les lignes directrices de gestion établies après avis du comité social territorial et communiquées aux agents,
Considérant que l'intéressé(e) est inscrit(e) sur le tableau annuel d'avancement et remplit les conditions d'avancement de grade prévues par le statut particulier,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme BESNARD SANDRINE née PETIT , né(e) le 26/03/1970, est nommé(e) à compter du 01/01/2026 Adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

ARTICLE 2 : Mme BESNARD SANDRINE est classé(e) au 7ème échelon de son grade avec une ancienneté conservée de 0 jour et sera rémunéré(e) sur la base de l'indice brut 478.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à St Michel de Chavignes
Le : 23/12/2025
Le Maire

Le Maire
Michel FROGE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le 12/12/2026
Signature de l'agent

ARRETE n° 2025 - 80
portant Avancement au grade de rédacteur pal 2ème classe
de Mme BRARD MELANIE née GYPTEAU



Le Maire :

MAIRIE
rue de la Gare
72440 SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié avec effet du 01/08/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
Vu le Décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu le tableau des effectifs,
Vu la délibération fixant les ratios « promus-promouvables » après avis du comité social territorial,
Vu les lignes directrices de gestion établies après avis du comité social territorial et communiquées aux agents,
Considérant que l'intéressé(e) est inscrit(e) sur le tableau annuel d'avancement et remplit les conditions d'avancement de grade prévues par le statut particulier,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme BRARD MELANIE née GYPTEAU , né(e) le 28/03/1980, est nommé(e) à compter du 01/01/2026 Rédacteur principal de 2ème classe.

ARTICLE 2 : Mme BRARD MELANIE est classé(e) au 8ème échelon de son grade avec une ancienneté conservée de 1 mois et sera rémunéré(e) sur la base de l'indice brut 528.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressée.

Fait à St Michel de Chavaignes
Le : 23/12/2025
Le Maire



Le Maire
Michel FROGER

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le 12/01/2026

Signature de l'agent